

administrés par la Division des parcs du ministère des Ressources naturelles. Les sept principaux – Polar Bear, Algonquin, Quético, lac Supérieur, Missinaibi, Killarney et Sibley – ont une superficie globale d'environ 15,076 milles carrés (39 047 km²). Le plus grand, le parc de Polar Bear, qui occupe 9,300 milles carrés (24 087 km²) dans les basses terres en bordure des baies d'Hudson et James, offre aux visiteurs sa forêt boréale, sa toundra, ainsi que sa faune et sa flore arctiques. Le parc Algonquin couvre 2,910 milles carrés (7 537 km²) et compte 17 terrains de pique-nique et de camping accessibles par la route, et ses eaux se prêtent particulièrement bien au canotage.

Aux termes de la Loi de 1959 sur les régions sauvages (*Wilderness Areas Act*), on a désigné 40 régions sauvages qui varient en superficie, en caractère et en importance, suivant leur valeur historique, scientifique, esthétique ou culturelle. La nouvelle politique en matière de classement et de zonage des parcs entrée en vigueur en 1967 visait à instituer un réseau de parcs équilibré et à fournir un cadre à l'exécution efficace de l'aménagement et de l'administration. Cinq catégories de parcs ont alors été établies: parcs primitifs, milieux naturels ou historiques, rivières sauvages, réserves naturelles et aires de récréation. Certains terrains, auparavant protégés pour leur valeur scientifique en vertu de la Loi sur les régions sauvages, ne relèvent plus de cette Loi et sont désormais protégés comme réserves naturelles aux termes de la Loi sur les parcs provinciaux (*Provincial Parks Act*). Il existe à l'heure actuelle sept réserves naturelles, dont quatre étaient auparavant régies par la Loi sur les régions sauvages; toutes présentent des caractéristiques et des phénomènes naturels, uniques ou typiques, propres aux paysages sauvages ou modernes qui constituent la mosaïque écologique de l'Ontario. A la fin de 1975, on comptait cinq parcs de rivières sauvages, soit Mississagi, Chapleau – Nemegosenda, Lady Evelyn, Mattawa et Winisk.

Afin de répondre à la demande croissante d'aires récréatives, l'Ontario a créé la réserve du nord de la baie Georgienne, d'une superficie de 4,500 milles carrés (11 655 km²) entre Algoma et Parry Sound, sur la rive nord de la baie Georgienne. Elle comprend le chenal entre l'île Manitoulin et la terre ferme, les Trente-Mille-Îles, la célèbre route des voyageurs sur la rivière des Français, les parties inaliénées du rivage du lac Nipissing et les monts La Cloche.

Le nombre de personnes qui fréquentent les parcs s'accroît chaque année; en 1975, il était supérieur à 11 millions, dont plus de 1.6 million de campeurs qui ont utilisé plus de 20,000 emplacements de camping. Le droit d'accès pour un véhicule est de \$1.50 par jour ou \$15 par an, et le droit d'entrée dans les terrains de camping est fixé à \$3.50 par nuit, véhicule compris. Les terrains de camping surveillés pour tentes et roulottes sont pourvus de tables de pique-nique, de foyers, de bois combustible, d'eau potable inspectée et de toilettes; en général, les parcs possèdent des aménagements sanitaires pour roulottes. Les programmes de présentation et d'histoire naturelle prennent de plus en plus d'envergure, et un grand nombre de parcs offrent d'ailleurs des musées, des expositions en plein air, des excursions organisées et des causeries illustrées, ainsi que des sentiers en pleine nature jalonnés de panneaux explicatifs.

Manitoba. Le réseau de parcs provinciaux du Manitoba, administré par la Direction des parcs du ministère du Tourisme, des Loisirs et des Affaires culturelles, comprend douze grandes catégories. Les parcs naturels provinciaux sont des zones de terre et d'eau d'une superficie relativement étendue qui assurent généralement la préservation d'une ou de plusieurs caractéristiques environnementales de la province, et qui offrent des installations de loisirs permettant aux visiteurs de profiter du milieu naturel. Les parcs sauvages provinciaux sont des zones dont l'aménagement est limité afin de maintenir et de conserver des caractéristiques ou des situations uniques. Les parcs récréatifs provinciaux sont de vastes aires facilement accessibles et convenant à toutes sortes d'activités récréatives. Les routes récréatives provinciales, qu'il s'agisse de pistes, de promenades ou de cours d'eau, sont des routes ayant eu une importance particulière dans l'histoire et le développement de la province et offrant des